

Tenet annonce un financement par placement privé avec courtier d'un maximum de 10M\$

Toronto, Ontario--(Newsfile Corp. - 12 décembre 2023) - Le Groupe Tenet Fintech Inc. (CSE: PKK) (OTC Pink: PKKFF) (« Tenet » ou la « Société »), suite à ses communiqués du 29 juin 2023, du 1er août 2023, du 18 août 2023 et du 8 septembre 2023 (les « Communiqués Précédents »), dans lesquels elle a annoncé un financement pouvant aller jusqu'à 20 000 000 \$ (le « Financement »), est heureuse d'annoncer que, dans le cadre du Financement, elle a conclu un accord avec Research Capital Corporation en tant qu'agent principal et teneur de livre unique (l'« Agent ») dans le cadre d'un placement privé de titres de la Société pour un montant brut pouvant aller jusqu'à 10 000 000 \$ (le « Financement RCC »). Comme indiqué dans les Communiqués Précédents, la Société a levé à ce jour un produit brut total de 10 943 000 \$ dans le cadre du Financement et propose de lever le reste dans le cadre du Financement RCC. Rien ne garantit que la Société sera en mesure de lever la totalité ou une partie de ce produit restant.

Le Financement RCC consiste en la vente (i) d'un maximum de 24 000 000 d'unités de la Société (chacune, une « Unité de capitale ») au prix de 0,20 \$ par Unité de capitale pour un produit brut total pouvant atteindre 4 800 000 \$ (l'« Offre d'unités de capitaux »); et (ii) jusqu'à 5 200 000 \$ d'unités de débenture convertibles de la Société (chacune, une « Unité de DC ») au prix de 1 000 \$ par Unité de DC pour un produit brut total pouvant atteindre 5 200 000 \$ (l'« Offre d'unités de DC »). La Société n'émettra aucune Unité de capitaux à moins qu'elle n'ait recueilli un produit brut total d'au moins 7 500 000 \$ dans toute combinaison d'Unités de capitaux et d'Unités de DC. L'Offre d'Unités de DC n'est pas soumise à un montant minimum à être levé.

Chaque Unité de capitale est composée d'une action ordinaire de la Société (une « Action ordinaire ») et d'un bon de souscription d'action ordinaire de la Société (un « Bon de souscription »). Chaque Bon de souscription permettra à son porteur d'acheter une Action ordinaire au prix d'exercice de 0,40 \$ pendant une période de 24 mois à compter de la date d'émission du Bon de souscription.

Chaque Unité de DC est composée de : (i) une débenture convertible non garantie de 10,0 % de la Société d'un montant en capital de 1 000 \$ (une « Débenture convertible »); et (ii) 5 000 bons de souscription d'Actions ordinaires (les « Bons de souscription de DC »). Les Débentures convertibles viendront à échéance trente-six (36) mois après la date de leur émission (la « Date d'échéance ») et, sous réserve d'une conversion préalable conformément à leurs modalités, seront remboursées en espèces à la Date d'échéance. Chaque Bon de souscription de DC pourra être exercé pour acquérir une Action ordinaire au prix d'exercice de 0,40 \$ pendant une période de 24 mois à compter de la date d'émission de celui-ci.

À compter de la date d'émission jusqu'à leur date d'échéance, les porteurs de Débentures convertibles peuvent choisir de convertir, en totalité ou en partie, la valeur nominale des Débentures convertibles en Actions ordinaires au prix de conversion de 0,20 \$ par Action ordinaire. À tout moment avant la date d'échéance, si le cours moyen pondéré en fonction du volume des Actions ordinaires à la Bourse des valeurs canadiennes (ou à toute autre bourse canadienne sur laquelle le plus grand volume d'actions ordinaires est négocié) atteint ou dépasse 2,50 \$ pendant trois jours de négociation consécutives, toute valeur nominale non convertie et restante des Débentures convertibles sera automatiquement convertie en Actions ordinaires au prix de conversion de 0,20 \$ par Action ordinaire. Lors de la conversion des Débentures convertibles, la Société versera aux porteurs de Débentures convertibles, en espèces, les intérêts courus sur les Débentures convertibles pour le montant converti jusqu'à la date de conversion exclusivement. Les Débentures convertibles porteront intérêt au taux de 10,0 % par année à compter de la date d'émission, payable mensuellement à terme échu en espèces. Les intérêts seront calculés sur la base d'une année de 360 jours composée de douze mois de 30 jours.

La Société accordera à l'Agent une option (l'« Option de l'Agent ») lui permettant d'augmenter la taille de

L'Offre d'unités de DC jusqu'à 15 % du nombre d'Unités de DC en donnant un avis écrit de l'exercice de l'Option de l'Agent, ou d'une partie de celui-ci, à la Société à tout moment jusqu'à 48 heures avant toute clôture du Financement RCC.

À chaque clôture du Financement RCC, la Société versera à l'Agent une commission en espèces égale à 7,0 % du produit brut du Financement RCC (y compris tout exercice de l'Option de l'agent). De plus, la Société émettra à l'Agent : (i) le nombre de bons de souscription (les « Bons de souscription de courtier ») qui est égal à 7,0 % du nombre d'Unités de capitaux vendues dans le cadre de l'Offre d'unités de capitaux ; et (ii) le nombre de bons de souscription (les « Bons de souscription de DC de courtier ») qui est égal à 7,0 % du nombre d'Unités de DC vendues dans le cadre de l'Offre d'unités de DC, y compris les Unités de DC vendues dans le cadre de l'exercice de l'Option de l'Agent, où un tel exercice a lieu. Chaque Bon de souscription de courtier permettra à son détenteur d'acheter une Action ordinaire de la Société au prix d'exercice de 0,20 \$ pendant une période de 24 mois suivant la date d'émission de celui-ci et chaque Bon de souscription de DC de courtier donnera à son porteur le droit d'acheter une Unité de DC à un prix d'exercice de 1 000 \$ pour une période de 24 mois suivant la date d'émission de celui-ci. Pour les services de financement corporatifs fournis dans le cadre du Financement RCC, la Société paiera à l'Agent des frais d'un montant de 50 000 \$ payables à la réalisation du Financement RCC pour un produit brut d'un minimum de 7 500 000 \$ dans toute combinaison de vente d'Unités de capitaux et d'Unités de DC.

Les Unités de capitaux seront offertes conformément à la partie 5A du Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus (« Règlement 45-106 ») (la « Dispense pour financement de l'émetteur coté ») aux souscripteurs résidant au Canada, à l'exception du Québec. Les Unités de capitaux offertes aux termes de la Dispense pour financement de l'émetteur coté ne seront pas assujetties à une période de détention ou de restriction en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. **Un document d'offre lié au Financement RCC est disponible et peut être consulté sous le profil de la Société à l'adresse www.sedarplus.ca et sur le site Web de la Société à l'adresse www.tenetfintech.com. Les investisseurs potentiels devraient lire ce document d'offre avant de prendre une décision d'investissement.**

Les Unités de DC seront offertes aux termes d'autres dispenses applicables des exigences de prospectus en vertu du Règlement 45-106. Les titres composant les Unités de DC seront soumis à une période de détention ou de restriction de quatre mois et un jour à compter de la date d'émission de ceux-ci.

Le produit net du Financement RCC sera utilisé pour l'expansion, le fonds de roulement et les besoins généraux d'entreprise.

Le Financement RCC peut être clôturé en une ou plusieurs tranches, dont la première tranche devrait être clôturée vers le 15 décembre 2023 (la « Clôture »), ou à toute date ultérieure que la Société et l'Agent peuvent déterminer. La Clôture est assujettie à certaines conditions, notamment l'obtention de toutes les approbations réglementaires et autres nécessaires, y compris l'approbation de la Bourse des valeurs canadiennes.

Le PDG de Tenet, Johnson Joseph, le PDG des opérations chinoises, Liang Qiu, le chef des opérations financières, Jean Landreville et l'administrateur de Tenet, Sanjay Sharma, ont l'intention de participer au Financement RCC (la « Participation d'initié »). La Participation d'initié constituerait une « Opération entre personnes liées » au sens du Règlement multilatéral 61-101 concernant la protection des porteurs de titres minoritaires lors d'opérations spéciales (« MI 61-101 »). En examinant les exigences d'évaluation applicables en vertu du Règlement 61-101, Tenet a déterminé que la dispense prévue au paragraphe 5.5(b) du Règlement 61-101 s'appliquerait puisqu'aucun titre de la Société n'est inscrit ou coté à la Bourse de Toronto, Aequitas NEO Exchange Inc., la Bourse de New York, l'American Stock Exchange, le NASDAQ Stock Market ou une bourse en dehors du Canada et des États-Unis. La Société a obtenu l'approbation des actionnaires minoritaires pour la Participation d'initié lors de l'assemblée

extraordinaire des actionnaires de la Société tenue le 26 octobre 2023.

Ce communiqué de presse ne constitue pas une offre de vente ou une sollicitation d'une offre d'achat et il n'y aura aucune vente de titres dans une juridiction dans laquelle une telle offre, sollicitation ou vente serait illégale, y compris les juridictions des États-Unis d'Amérique. Les titres décrits dans le présent document n'ont pas été et ne seront pas enregistrés en vertu de la Securities Act des États-Unis de 1933, telle que modifiée (la « Loi de 1933 ») ou de toute loi sur les valeurs mobilières d'un État et ne peuvent pas être offerts ou vendus aux États-Unis ou à, ou pour le compte ou au profit de personnes américaines (telles que définies dans le règlement S de la loi de 1933), à moins qu'elles ne soient enregistrées en vertu de la loi de 1933 et des lois sur les valeurs mobilières des États applicables, ou qu'une exemption de ces exigences d'enregistrement soit disponible.

À propos du Groupe Tenet Fintech Inc. :

Le Groupe Tenet Fintech Inc. est la société mère d'un groupe de filiales innovantes du domaine de l'intelligence artificielle et des technologies financières (Fintech). Toutes les références à Tenet dans ce communiqué de presse, sauf indication explicite, incluent Tenet et toutes ses filiales. Les filiales de Tenet proposent divers produits et services d'analyse et basés sur l'IA aux entreprises, aux professionnels des marchés de capitaux, aux agences gouvernementales et aux institutions financières, via ou en exploitant les données collectées par le Cubeler® Business Hub, un écosystème global où l'analyse de données et l'intelligence artificielle sont utilisées pour créer des opportunités d'affaire et faciliter des transactions B2B entre les membres de l'écosystème. Pour plus d'informations :

<https://www.tenetfintech.com/>

Pour toute information, veuillez contacter :

Tenet Fintech Group Inc.

Mayco Quiroz, Chef de l'exploitation
514-340-7775 poste : 510
investisseurs@tenetfintech.com

CHF Capital Markets

Cathy Hume, Chef de la direction
416-868-1079 poste : 251
cathy@chfir.com

Connectez avec le Groupe Tenet Fintech Inc. sur les réseaux sociaux :

X : [@Tenet_Fintech](#)

Facebook : [@Tenet](#)

LinkedIn : [Tenet](#)

YouTube : [Tenet Fintech](#)

Déclarations prospectives :

Certaines déclarations contenues dans ce communiqué de presse constituent des déclarations prospectives au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables. Les déclarations prospectives sont fréquemment caractérisées par des mots tels que « planifier », « continuer », « s'attendre à », « projeter », « avoir l'intention de », « croire », « anticiper », « estimer », « peut », « sera », « potentiel », « proposé » et autres termes similaires, ou déclarations selon lesquelles certains événements ou conditions « pourraient » ou « se produiront ». Les déclarations prospectives contenues dans ce communiqué de presse comprennent : des déclarations concernant le Financement RCC ; le produit brut attendu du Financement RCC ; l'utilisation des produits du Financement du RCC ; les modalités définitives des Unités de capitaux et des Unités de DC et des titres sous-jacents à celles-ci ; tout exercice potentiel de l'Option de l'Agent ; et la Clôture anticipée du Financement RCC. Ces déclarations prospectives sont basées sur les attentes actuelles de la direction de Tenet. Les événements et

conditions réels pourraient différer sensiblement de ceux exprimés ou implicites dans ce communiqué de presse en raison de facteurs de risque et d'incertitudes connus et inconnus affectant Tenet, y compris les risques concernant le secteur dans lequel Tenet opère, les facteurs économiques, les marchés boursiers en général et les risques associés avec la croissance et la concurrence. Des facteurs de risque supplémentaires sont également exposés dans le rapport de gestion de la Société et dans d'autres documents déposés disponibles via le système électronique d'analyse et de récupération de documents (SEDAR+) sous le profil de Tenet sur www.sedarplus.ca. Bien que Tenet ait tenté d'identifier certains facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats réels diffèrent sensiblement de ceux décrits dans les déclarations prospectives, il peut y avoir d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les actions, événements ou résultats diffèrent de ceux anticipés, estimés ou prévus.

Les déclarations prospectives reflètent les informations à la date à laquelle elles sont faites. La Société n'assume aucune obligation de mettre à jour ou de réviser les déclarations prospectives pour refléter des événements futurs, des changements de circonstances ou des changements de convictions, sauf si les lois sur les valeurs mobilières applicables l'exigent. Dans le cas où la Société met à jour une déclaration prospective, aucune déduction ne doit être faite selon laquelle la Société effectuera des mises à jour supplémentaires concernant cette déclaration, des questions connexes ou toute autre déclaration prospective.

Ni la Bourse des valeurs canadiennes ni son fournisseur de services de réglementation (tel que ce terme est défini dans les politiques de la Bourse des valeurs canadiennes) n'acceptent aucune responsabilité quant à la pertinence ou à l'exactitude de ce communiqué.



To view the source version of this press release, please visit <https://www.newsfilecorp.com/release/190654>